

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens ce 3<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2014, à 19 h 30 sous la présidence de son Honneur le maire, monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson  
MM Rémi Whittom  
Christian Grenier  
Frédéric Delarosbil  
Hébert Huard  
Est absent : M. Alain Delarosbil

Sont également présents monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier et madame Annie Chapados, directrice des finances et trésorière.

### **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 19 h 35 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

### **2- CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

### **2014-07-127 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion portant sur le règlement d'emprunt 2014-393
5. Avis de motion portant sur le règlement d'emprunt 2014-394
6. Demande au CPTAQ
7. Entretien du réseau routier local 2013
8. Appui au Tournoi international de Hockey Pee-Wee de Québec
9. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

### **2014-07-128 4- AVIS DE MOTION PORTANT SUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2014-393**

**ATTENDU QUE** la ville de Paspébiac reçoit depuis quelques années des plaintes de citoyens de la 3<sup>e</sup> Avenue Ouest concernant une accumulation d'eau importante sur leur terrain en période de fonte ou de fortes pluies et que certains ont subi des refoulements d'égout, principalement par le drain de plancher au sous-sol;

**ATTENDU QUE** le canal longeant le sud de la 3<sup>e</sup> Avenue Ouest est obstrué à plusieurs endroits ce qui empêche un écoulement naturel et régulier des eaux de surface;

**ATTENDU QUE** la ville de Paspébiac souhaite agir et apporter les correctifs nécessaires afin d'éviter que les résidants de la 3<sup>e</sup> Avenue Ouest ne soient pas inondés;

**EN CONSÉQUENCE**, avis de motion est donné par monsieur Christian Grenier qu'à une séance subséquente du conseil municipal, la ville de Paspébiac déposera le Règlement d'emprunt 2014-393 portant sur le projet de canalisation de la 3<sup>e</sup> Avenue Ouest.

**2014-07-129 5- AVIS DE MOTION PORTANT SUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2014-394**

L'avis de motion est annulé.

**2014-07-130 6- DEMANDE AU CPTAQ**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à faire un acte de correction publié sous le numéro 80015 afin que l'immeuble soit publié correctement sur les lots 1081-ptie et 1080-ptie, Canton de Cox, circonscription foncière de Bonaventure;

**CONSIDÉRANT QUE** le but de la demande vise à régulariser une situation qui a toujours existé, mais dont le titre de propriété n'avait pas été confectionné correctement;

**CONSIDÉRANT QUE** le certificat de localisation préparé par monsieur Pierre Bourget, arpenteur-géomètre, le 26 juin 2013, a révélé cette irrégularité;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a 2 (deux) intervenants à l'acte de correction qui font cession d'immeubles et qu'il y a lieu d'obtenir l'autorisation de la commission même si le demandeur est propriétaire de l'immeuble corrigé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Gina Samson et appuyé par monsieur Hubert Huard que le conseil accepte la demande d'autorisation faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par monsieur Michel Bélanger et Chantal Corbet soit que l'acte de correction numéro 80015 du titre de propriété soit publié correctement sur les lots 1081-ptie et 1080-ptie, Canton de Cox, circonscription foncière de Bonaventure.

**2014-07-131 7- ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2013**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 61 720,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Ville sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU QU'**un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Hébert Huard, appuyé par monsieur Frédéric Delarosbil et résolu à l'unanimité que la ville de Paspébiac informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**2014-07-132 8- APPUI AU TOURNOI INTERNATIONAL DE HOCKEY PEE-WEE DE QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** le Tournoi international de Hockey Pee-Wee est le plus important tournoi au monde regroupant plus de 2 300 jeunes hockeyeurs de 11 et 12 ans provenant de 16 pays;

**ATTENDU QUE** le gouverneur du Hockey Baie-des-Chaleurs souhaite que les joueurs et joueuses de l'équipe Pee-Wee CC de la Baie-des-Chaleurs participent à la 56<sup>e</sup> édition du tournoi qui aura lieu les 11 et 12 février 2015;

**ATTENDU QU'**aucuns frais ne sont encourus par la ville de Paspébiac;

**ATTENDU QUE** l'organisation du tournoi international de hockey Pee-Wee s'engage à fournir l'hébergement pour un maximum de 20 joueurs par équipe selon les disponibilités du nombre de familles d'accueil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Christian Grenier que le conseil municipal donne son appui au Tournoi international de Hockey Pee-Wee de Québec.

**2014-07-133 9- LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil que la séance soit levée. Il est 19 h 48.